



## Aide à l'enseignement musical

Pour l'année scolaire 2017-2018, Vichy Communauté poursuit l'aide financière à l'enseignement musical.

Vichy Communauté apporte un soutien financier aux familles de l'agglomération dont au moins un des membres est inscrit au Conservatoire (sites de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Yorre et Vichy).

Il s'agit d'une aide forfaitaire annuelle de 40 à 60€, par inscrit, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille. Ce sont majoritairement les enfants qui en bénéficient mais le dispositif est proposé aux élèves de 5 à 25 ans.

Chaque année, environ 160 élèves bénéficient de ce dispositif. Les dossiers peuvent être retirés directement sur l'un des quatre sites du Conservatoire, ou à télécharger sur [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr), et doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> mai 2018 pour l'année en cours.

### Les conditions à remplir :

- être résident(e) sur l'une des 39 communes de Vichy Communauté,
- être ayant-droit âgé(e) de 5 à 25 ans inclus,
- être inscrit(e) au Conservatoire.

### Justificatifs à produire :

- facture du Conservatoire pour l'inscription 2017-2018 hors location d'instrument,
- dernier(s) avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 ou avis de non imposition,
- RIB,
- formulaire Vichy Communauté à remplir sur place au Conservatoire ou à imprimer depuis [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)

### DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS :

**1<sup>er</sup> MAI 2018**

À adresser par courrier à :

VICHY COMMUNAUTÉ - Conservatoire  
9 place Charles-de-Gaulle  
CS 92956

03200 VICHY CEDEX

ou à : [cultureagglo@vichy-communaute.fr](mailto:cultureagglo@vichy-communaute.fr)

Pour l'année scolaire  
2017 - 2018

**AIDE À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL**  
pour les élèves du Conservatoire  
(sites de Bellerive-sur-Allier, Cusset,  
Saint-Yorre et Vichy)

Vichy Communauté poursuit l'aide financière à  
l'enseignement musical :  
cette aide directe aux familles est versée pour tout enfant ou  
jeune adulte inscrit au Conservatoire.

**Date limite du dépôt des dossiers :  
1<sup>er</sup> mai 2018**

+33 (0)4 70 30 43 58  
[cultureagglo@vichy-communaute.fr](mailto:cultureagglo@vichy-communaute.fr)  
[www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)

VICHYCOMMUNAUTÉ  
CONSERVATOIRE  
ARTISTIQUE



### DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Sandra GUYOMARCH

[s.guyomarch@vichy-communaute.fr](mailto:s.guyomarch@vichy-communaute.fr)

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 17 79 00 03